CHAMPAGNE COUVERT, REIMS.

Maison fondée en 1818.

EN VENTE PARTOUT.
POUR LE GROS : S'adresser à l'agent général :
Joseph CLERCX
à Bruxelles, 41, Boulevard Anspach. Téléphone 4642

Caisse des Propriétaires
Société anonyme
Autorisée par Arrêté royal du 8 juin 1865.
71e EXERCICE Social : 1.08.1905
Conseil d'Administration : *MM. Edm. Nerincx, vice-président de la Chambre des Représentants ; Benoit de Moreau, ancien ministre, directeur de la Banque Nationale de Belgique ; Alb. Gilbert, propriétaire ; P. Misonne, avocat à Bruxelles ; Vicomte C. Desmaisières, membre de la Chambre des Représentants.*
Secrétaire : *M. du Monceau, avocat.*
Commissaires : *MM. Comte de Ribaucourt, sénateur ; comte Fl. de Lichtervelde, comte Et. Visart de Bocarmé ; H. Berger, juge à Bruxelles.*
La Caisse des Propriétaires émet des obligations de 500 francs remboursables la quinzième année de leur émission et rapportant un intérêt annuel de quatre pour cent 4 %. *La Société se réserve la faculté de remboursement dès la dixième année.*
Le but de la Société est de prêter à un intérêt modéré et à long terme, sur garanties hypothécaires, avec faculté aux emprunteurs de se libérer par fractions périodiques au moyen d'annuités extinctives du capital, payables semestriellement ou par un remboursement total à une époque déterminée. Elle pourra prendre des valeurs en dépôt, établir une caisse de survie et faire aussi tous placements à bonne fin pour le meilleur emploi des fonds ou valeurs qui seront temporairement versés ou déposés entre ses mains. (Extrait des statuts.)
AGENTS A LIÈGE : *J. RANSY ET Cie, agents de change, 3, rue des Dominicains.*

L'UNION SYNDICALE
SOCIÉTÉ ANONYME
Compagnie d'Assurances sur la Vie, contre les Accidents et autres risques.
CAPITAL SOCIAL : 700,000 francs.
CAPITAL AUTORISÉ : 2,000,000 de francs.
Siège social :
Rue de la Clef, 17, Bruxelles.
TÉLÉPHONE 1044.47.
[illegible] : *Hotel du Casque, à* [illegible] — Bureau les jeudis de 9 à 3 heures.
ASSURANCES POPULAIRES — RENTES VIAGÈRES.
La direction [illegible] sur demande d'agence [illegible].

C[illegible]
[illegible]ard-Foidart
[illegible], 87, Liège
A V[illegible] dans [illegible]ons, Charrettes, Dog-cart[illegible] couverts [illegible] pour [illegible]langers, Épiciers, [illegible] et en bois [illegible] kilos.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1872
Montre Véritable E. F. Roskopf de 28 à 35 fr. payable 2 fr. 50 par mois.
Remontoir homme et dame, argent, de 3 à 50 fr. — Montre dame, or, 18 k°, mouvement garanti, de 60 à 250 fr., payables 5 fr. par mois. — Montre hom. or pour homme de 100 à 150 fr., 5 fr. par mois. — Savonnette, chronomètre, répétition de 300 à 500 fr., 10 fr. par mois.
Chaîne or p' homme, Sautoir p' dame.
Aumonière argent et or.
Pendule régulateur.
Écrire : **2, Avenue des Arts, Bruxelles.**
Toutes les marchandises sont garanties sur facture.

Crédit Général Liégeois
(Société anonyme).
Siège social à LIÈGE, *5, Rue de l'Harmonie*, Succursale à BRUXELLES, *64, Rue Royale*, Agences à BRUGES et à CHARLEROI, Sous-Agence à ROULERS.
Capital : 30,000,000 de Francs.
RÉSERVES DIVERSES : 9,653,347,75 Frs.
Escomptes et Recouvrements.
Encaissement des quittances, effets, coupons, lettres, etc.
COMPTES-COURANTS
Comptes de dépôts à vue (Comptes-Chèques).
Comptes de dépôts à terme de cinq ans, produisant 4 % d'intérêts annuels, payables semestriellement.
Lettres de crédit et Chèques sur tous pays.
Ordres de Bourse
Souscriptions aux Emprunts d'État, de Villes, de Sociétés, etc.
Vérification des titres à la demande des clients.
Location de Coffres-forts
[illegible] A BRUXELLES et à BRUGES.
[illegible]éral Liégeois émet des obligations [illegible] ans et au-dessus, remboursables [illegible] ans de date, rapportant 3 1/2 % d'intérêts [illegible] payables en deux coupons semestriels [illegible] sont renouvelées sans frais [illegible]

F[illegible] **Ouates**
[illegible]NIES
[illegible] **Saint-Pierre**
Ou[illegible] plus 50 cent. le kilo. — [illegible] — Ouates pharmaceutiques, [illegible] boriques, iodoformées, salicylées, [illegible], sublimées, etc.

[illegible] verzekerd
voor [illegible] tot 6 fr. p' dag
te winnen met onze
NIEUWE BREIMACHIENEN
Winter en Zomer werk. De afstand doet niets ter zake en de verkoop van 't werk is gewaarborgd door kontrakt. Wordt volledig en gratis aangeleerd. — Schrijven :
« LA EELGICA »
Beuzenstraat, 35
Antwerpen.
— NABIJ MARNIX —
EENIGE VERKOOPER VOOR BELGIË.

Couveuses artificielles
Demandez prix-courant à
F. FYNAERTS,
Noheit-Tinlot.

TABAC SEMOIS
de Planteurs réunis.
1er CHOIX par 5 kilos fr. 11,50
par 50 kilos fr. 2,20 le kil.
par 20 kilos fr. 2,10 le kil.
contre remboursement.
FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE.
50 grammes échantillon contre 0 fr. 20 en timbres-poste.
G. KEIZER, Fabricant,
St-LÉGER (*Province de Luxembourg*).

Fl. ANDRIEN,
à Visé (Belgique)
Exploitation de Carrières de grès de l'Ourthe
A ANTHISNES (PO[illegible] SEUR).
Pavés ordinaires et spéciaux de toutes dimensions.
Platines pour trottoirs, Dalles, Moellons, etc.
CHAUX GRASSE ET HYDRAULIQUE
— CASTINES. —
Expéditions par eau et par chemin de fer.

TABAC de la SEMOIS
Malgré la forte hausse sur les tabacs de la Semois, vous pouvez encore vous procurer la **toute première qualité**, récolte 1905 (garantie), à fr. 2.80 le kil., par 5 kil. A titre d'essai vous pouvez même recevoir 2 kil. franco contre remboursement ou contre mandat-poste de 6 francs.
OU ÇA ?
A la Bénnion des Planteurs
à Alle-sur-Semois (par Bièvre)
N. B. — La première expédition se fait toujours contre remboursement.
PRIX-COURANT SUR DEMANDE.

Se vend dans toutes les bonnes maisons.

Epicerie Générale
Jos. PERISSE & Sœur
Pied du Pont des Arches et Rue Cité, Liége.

Café torréfié	1 kilo, depuis	0.75
Thé noir	1 kilo	1.00
Thé noir conditionné	»	1.00
Moutarde 0.45 pot	»	0.80
Sucre en poudre	»	0.50
Sucre en morceaux	»	0.50
Sucre cristallisé	»	0.50
Sucre candi	»	0.60
Sucre orge	»	0.60
Sucre vanille	»	0.60
Sucre violette	»	0.60
Sucre menthe	»	0.60
Sucre anis	»	0.60
Pain cruche	»	0.50
Pain cruche	»	0.50
Pain cruche	»	0.50